

LE MARKETING N'AIME NI LA CONFUSION NI L'IMPRÉCISION

C'est bien la première fois dans toute l'histoire des vignobles de l'Hexagone qu'un vignoble perd son identité et est intégré dans une région avec laquelle il n'a aucun lien.

L'Europe non plus n'aime pas l'imprécision. Ainsi, la Commission européenne refuse de publier au JOCE (*Journal officiel des communautés européennes*) trois nouvelles dénominations de vins de pays : Vin de pays des Vignobles de France, vin de pays de l'Atlantique et vins de pays des Gaules. Motif : le règlement européen prévoit qu'une indication géographique doit correspondre au nom d'un lieu-dit, d'une commune, d'une sous-région ou d'une région autre qu'une région déterminée.

C'est une chance pour le Vignoble nantais que « vin de pays de l'Atlantique » ait été refusé. Dans le même temps, où nous perdons un peu plus chaque jour notre image maritime, le Bordelais se serait accaparé l'image « Atlantique ». Concernant ce vignoble, l'interprofession de cette région voulait déclasser des AOC en vin de pays. La référence à l'Atlantique était une véritable concurrence déloyale pour nous. Bien sûr, personne ne semblait s'en soucier dans le Vignoble nantais, trop occupé à tourner le dos à l'Océan pour promouvoir le Val de Loire.

Quant à la Commission européenne, acceptera-t-elle une dénomination géographique qui ne correspond pas à la réalité ? Ne soulèverait-elle pas, à son tour, cette notion de « tentative de tromperie » si chère à l'administration française ? Dans ce cas, ce serait pourtant légitime. Une action dans ce sens serait à envisager. Même si la première réponse de la Commission européenne, non officielle, n'est guère encourageante.